



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

AT/vg

P.V. PETI 17

**Commission des Pétitions**

**Procès-verbal de la réunion du 14 juillet 2014**

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 16 juin 2014
2. Pétition n°310 pour l'assimilation des infirmiers spécialisés qualifiés aux diplômés BTS  
- Prise de position du Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche (art. 155 (5) du Règlement de la Chambre des Députés)
3. Validation du nombre de signatures des pétitions dont le délai de signature est venu à échéance et suivi des pétitions publiques reclassées en pétitions ordinaires
4. Examen de la liste des demandes de pétition publique et instruction des pétitions ordinaires
5. Examen des demandes de pétition publique dont les demandes d'explications supplémentaires sont restées sans réponse
6. Etat des travaux et examen des pétitions tenues en suspens
7. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, M. André Bauler remplaçant M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. Justin Turpel

M. Marc Hansen, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M. Jerry Lenert, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gusty Graas, M. Roger Negri

\*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

\*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 16 juin 2014**

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. **Pétition n°310 pour l'assimilation des infirmiers spécialisés qualifiés aux diplômés BTS**  
**- Prise de position du Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche (art. 155 (5) du Règlement de la Chambre des Députés)**

M. le Président rappelle le contenu de la pétition déposée le 21 septembre 2011 par le LCGB. L'auteur de la pétition déplore une inégalité de traitement des infirmiers spécialisés dans la mesure où, depuis l'entrée en vigueur de la loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'Enseignement supérieur, ces derniers se voient délivrer le diplôme BTS à la clôture des cours de formation de spécialisation, alors que ce n'était pas le cas pour les infirmiers qui ont obtenu leur diplôme avant l'entrée en vigueur de la loi précitée. En vue de l'obtention du brevet BTS, les infirmiers de l'ancien régime doivent depuis lors suivre des études supplémentaires.

M. le Secrétaire d'Etat remercie la Commission de l'avoir invité à présenter la prise de position gouvernementale dans ce dossier qui se présente comme suit:

Dans sa prise de position du 3 mai 2012, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de l'époque fait valoir qu'une assimilation du diplôme d'infirmier spécialisé au brevet de technicien supérieur spécialisé n'est pas prévue par la loi précitée. Alors que la classification des formations au niveau du brevet de technicien supérieur a eu comme conséquence, pour certaines d'entre elles une prolongation des études et, pour toutes les spécialisations, des moments de stage plus importants assortis de la nécessité de rédiger un travail personnel, les infirmiers de l'ancien régime ont accès à la formation et l'obtention du brevet de technicien supérieur moyennant la validation des acquis de l'expérience.

Dans sa lettre du 16 juillet 2012, le pétitionnaire dit ne pas accepter la prise de position gouvernementale et réitère sa revendication d'une assimilation automatique au diplôme BTS.

Quant au fond, le Gouvernement actuel maintient la position de 2012. S'il est vrai qu'en vue de l'obtention du BTS les infirmiers de l'ancien régime sont soumis à certains efforts, les chiffres suivants démontrent que le problème soulevé par le pétitionnaire ne peut être qualifié de réel.

A titre d'illustration, M. le Secrétaire d'Etat avance une série de chiffres tels qu'ils se présentent depuis l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 19 juin 2009

portant organisation de l'enseignement supérieur :

- 93 infirmiers de l'ancien régime ont introduit une demande en vue de l'obtention du BTS
- 22 demandes ont été validées
- 23 demandes ont été partiellement validées
- 1 demande a été refusée
- 14 demandes sont en procédure, et
- 33 demandes sont restées sans suivi.

Et d'ajouter qu'il n'existe pas de différence au niveau des salaires.

Suite à un questionnement d'un représentant du groupe LSAP, il y a lieu de retenir qu'alors que la pétition est soutenue par 223 signataires, seulement 93 infirmiers ont demandé l'équivalence de leur diplôme.

La Commission décide de faire parvenir le présent extrait du procès-verbal au pétitionnaire et de clôturer l'instruction de la pétition.

3. **Validation du nombre de signatures des pétitions dont le délai de signature est venu à échéance et suivi des pétitions publiques reclassées en pétitions ordinaires**

**Pétition publique n° 354 – Sanctionner sévèrement les bourreaux d'animaux**

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n°354 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 6.166 signatures, les doublons de signature ayant été éliminés au fur et à mesure au cours de la période de signature. Le lendemain de la clôture de la période de signature, 26 doublons supplémentaires ont été éliminés. Sur les 6.140 signatures restantes, le secrétariat de la Commission des Pétitions a repéré, dans un contrôle par échantillonnage, 133 personnes non trouvées dans le Registre national des personnes physiques.

La Commission peut donc valider 6.007 signatures. Par conséquent le seuil est atteint.

M. le Président revient à la pétition publique n° 331 - Méi ee strengt Déiereschutzgesetz et informe que son auteur sera disponible l'après-midi du 6 octobre 2014 en vue de l'organisation d'un débat public, cette date ayant été retenue en concertation avec le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs et le Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs.

Le débat public sera organisé en deux parties successives, la première étant réservée à la pétition n° 331, la deuxième à la pétition n° 354. En effet, bien qu'il soit loisible à la Chambre des Députés de traiter plusieurs pétitions à contenu similaire en un seul et même débat, la Commission a préféré retenir la solution prémentionnée en raison de l'opposition de l'auteur de la pétition n° 354 à un débat commun. Comme pour les réunions précédentes, le débat public sera suivi d'une réunion jointe des commissions parlementaires à huis clos pour permettre un premier échange de vues sur des conclusions éventuelles sur les deux pétitions.

\*\*\*

Pétition publique n°340 – Contre l'élevage et l'utilisation des animaux au cirque

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 340 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 600 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs ainsi qu'au Ministre de l'Economie.

Pétition publique n°342 – Contre l'ouverture du droit de vote aux non-Luxembourgeois

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 342 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 785 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Premier Ministre.

Pétition publique n°347 – Fir den Tram an esou schnell wéi méiglech

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 347 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 134 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

Le projet de loi 6626 portant sur la construction d'une ligne de tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg ayant été voté par la Chambre des Députés le 4 juin 2014, le pétitionnaire sera informé qu'à défaut de réaction de sa part dans les deux mois, l'instruction de la pétition sera considérée comme étant close.

Pétition publique n°350 – Géint de Bau vun enger neier Nationalbibliothék a fir d'Ofhale vun engem Referendum

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 350 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 21 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

Les travaux de construction de la nouvelle Bibliothèque nationale étant déjà en cours, le pétitionnaire sera informé qu'à défaut de réaction de sa part dans les deux mois, l'instruction de la pétition sera considérée comme étant close.

Pétition publique n°351 – Géint d'Verhandele vum Fräihandelssofkommes TTIP zwëschen der USA an der EU mat Auswierkungen op Lëtzebuerg

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition

publique n° 351 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 1.479 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de renvoyer la pétition à la Commission des Affaires étrangères.

*Pétition publique n°353 – Fir eng Reform vum Déiereschutzgesetz an d'Ofschafe vun der Rasselëscht am Hondsgesetz*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 353 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 2.361 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de l'Agriculture.

*Pétition publique n°356 – Dispositions anti-cumul avec une pension vieillesse anticipée*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 356 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 14 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de la Sécurité sociale.

*Pétition publique n°358 – Création d'une Chambre des retraités sur base électorale afin de garantir une représentation de tous les retraités par des délégués élus par les retraités eux-mêmes*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 358 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 34 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre du Travail et au Ministre de la Sécurité sociale.

**2**

*Pétition publique n°359 - Introduction d'un salaire social minimum pour diplômés d'études supérieures*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 359 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 103 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre du Travail.

*Pétition publique n°363 - Opfuerderung un d'Lëtzebuenger Regierung, fir alles an d'Weeër ze leeden, fir d'Unerkennung vun der lëtzebuenger Sprooch an Europa an hir Aschreiwung an d'Lëscht vun den europäesch unerkanten Sproochen*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 363 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 687 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Premier Ministre.

*Pétition publique n° 355 - Economies d'énergie*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 355 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 14 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de l'Environnement.

*Pétition publique n° 357 - Méi Sécherheet op de Stroossen*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 357 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 38 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre du Développement durable.

*Pétition publique n° 364 - Pro Neie Stadion*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 364 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 170 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre du Développement durable et au Ministre des Sports.

*Pétition publique n° 365 - Gratuitéit vum sekundären Unterrecht, technesch an kllassesch, am Artikel 23 vun der Verfaassung verankeren.*

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 365 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 14 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Pétition publique n° 370 - Umweltfreundliche Mobilität - Aufbau eines Ethanoltankstellennetzes (E-85, Superethanol) in Luxemburg - installation d'un réseau des pompes SUPERETHANOLE (E-85) au Grand-Duché du Luxembourg

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 370 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 13 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de l'Economie.

Pétition publique n° 372 - Non aux radars fixes! Oui, à la répression des usager de la route par une POLICE physiquement présente! Say NO to fixed radars and a big YES for more POLICE presence on our roads!

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 372 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 149 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre du Développement durable.

Pétition publique n° 373 - Reconsidérer l'importance fondamentale des parents dans l'éducation de leurs enfants

La Commission examine le nombre de signatures recueillies pour la pétition publique n° 373 : à la fin de la période des 6 semaines, la pétition publique a recueilli 1.908 signatures valides. Le seuil n'est donc pas atteint et la pétition est reclassée en pétition ordinaire.

La Commission décide de demander une prise de position au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à la Ministre de la Famille et de l'Intégration.

4. **Examen de la liste des demandes de pétition publique et instructions des pétitions ordinaires**

Pétition publique 399 - Disponibilité des pétitions en-ligne sur le site de la Chambre des Députés sous forme de liste imprimée pour signature manuscrite dans toutes les mairies du pays

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

Pétition publique 401 - Coup de pouce de l'Etat aux familles pour payer le loyer

La Commission demande au pétitionnaire de fournir explications supplémentaires et un argumentaire circonstancié.

L'examen de la recevabilité de cette pétition figurera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion à condition que la Commission dispose des informations requises.

*Pétition publique 402 - Création d'une vignette payante pour les non-résidents pour des horaires spécifiques afin de circuler à Luxembourg*

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

*Pétition publique 403 - DEMISSION DU GOUVERNEMENT - DES MINISTRES ET DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES*

La Commission constate qu'alors que le pétitionnaire aborde des sujets de la politique sociale dans son argumentaire, l'intitulé de sa pétition demande la démission du Gouvernement et des membres de la Chambre. Le pétitionnaire sera invité à redresser cette contradiction dans la mesure où il est impossible de concevoir un débat entre le pétitionnaire et des institutions démissionnaires. Par ailleurs la Commission lui demande d'approfondir son exposé tout en précisant l'intérêt général et national de sa demande.

*Pétition publique 404 - Demande à ce que des caméras soient installées dans tout le quartier de la gare ainsi que place de Paris*

Alors qu'une pétition publique doit répondre au double critère de l'intérêt général et national, la présente pétition se réfère à un quartier précis dans lequel l'installation de caméras tombe sous la compétence de la Ville de Luxembourg.

Dans le cas où la pétition aurait comme objet la lutte contre les phénomènes de la drogue, de la prostitution, de la violence, etc., le pétitionnaire est invité à reformuler son texte et à fournir un argumentaire précis.

*Pétition publique 405 - Protection des parents contre le licenciement abusif après un congé de maternité ou d'un congé parental*

La Commission demande au pétitionnaire de fournir explications supplémentaires et un argumentaire circonstancié.

L'examen de la recevabilité de cette pétition figurera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion à condition que la Commission dispose des informations requises.

*Pétition publique 406 - Ouverture de la Piste de Motocross à Schifflange*

Se pose la question de savoir si la pétition n° 406 remplit les conditions du caractère national. Comme Schifflange n'est pas la seule localité à avoir disposé ou à disposer d'une piste de motocross, la condition du caractère national n'est pas remplie. Par conséquent, la Commission émet un avis défavorable quant à la recevabilité de la pétition publique.

*Pétition publique 407 - Contre une extension du terme d'opération la Centrale nucléaire de Cattenom*

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité

de la pétition publique sous rubrique.

\*\*\*

Suit l'analyse d'une série de demandes de pétition publique dont les auteurs ont fourni des précisions suite à la requête de la Commission.

*Pétition publique 377 - Contre l'utilisation de l'eau potable pour nettoyer des infrastructures publiques, notamment le nettoyage des autoroutes, le désengorgement des canaux, le lavage des véhicules et machines de l'Etat et des communes*

*Pétition publique 378 – Géint d'Wahlflicht*

*Pétition publique 380 – Définition d'une pétition pour l'organisation d'un référendum*

*Pétition publique 390 - Asyl an Schutz fir Whistleblower zu Lëtzebuerg*

La Commission prend connaissance des précisions fournies par les pétitionnaires au sujet de leurs revendications. Les demandes de pétition publique n° 377, 378, 380 et 390 remplissent désormais les critères de recevabilité et la Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de leur recevabilité.

*Pétition publique 392 - Fir e Referendum ob mer England wëllen an der EU halen*

Sous réserve que le pétitionnaire sera d'accord pour remplacer le terme de "England" par celui de "Groussbritannien", la Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique sous rubrique.

*Pétition publique 393 - Fortune des Fabriques d'Eglise*

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

*Pétition publique 394 - Pour l'organisation d'un référendum au sujet de l'abolition de la monarchie / Für das Abhalten einer Volksabstimmung über die Abschaffung der Monarchie / Fir d'Ofhalen vun engem Referendum iwwert d'Ofschafen vun der Monarchie*

La Commission constate qu'alors qu'il découle de l'intitulé de la pétition ainsi que d'une partie de texte "...qu'un référendum soit organisé au sujet de la monarchie, en vue d'une abolition de celle-ci", le pétitionnaire affirme dans sa motivation que son "but n'est pas d'abolir la monarchie".

Il sera demandé au pétitionnaire de clarifier brièvement ces énoncés qui semblent contradictoires afin que la Commission puisse aviser la recevabilité de la demande au cours d'une prochaine réunion.

*Pétition publique 396 - Fermeture d'une partie du CR119*

Après un échange de vues sur la question du critère national que doit remplir une pétition publique, la Commission retient qu'à l'instar de la pétition publique contre le tram, il s'agit en l'occurrence d'une route à trafic dense empruntée par des automobilistes du pays entier. Partant elle émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition publique sous rubrique.

\*\*\*

#### Pétition n° 328 – Solidarité avec l'Education

Répondant à une lettre par laquelle la Commission propose de clôturer l'instruction de la pétition sous réserve de l'accord des pétitionnaires, ces derniers demandent de garder l'instruction de la pétition ouverte et d'être reçus à la Commission des Pétitions.

La Commission décide d'organiser une réunion jointe avec la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la Commission de la Fonction publique et de la Réforme administrative en présence des pétitionnaires.

#### Pétition n° 366 relative à la reconstruction de l'ancien poste d'alerte des Chasseurs ardennais de Sterpenich

Suite à la prise de position de la Ministre de la Culture selon laquelle un soutien financier n'est pas à espérer, la Commission décide de clôturer la pétition sous rubrique et d'en informer le pétitionnaire.

#### Pétition n° 335 pour l'introduction d'un revenu de base universel pour tous les citoyens du Luxembourg

La Commission prend connaissance d'une lettre du Ministre de la Sécurité sociale initialement saisi de la pétition sous rubrique par laquelle il recommande de soumettre la pétition pour avis à la Ministre de la Famille et de l'Intégration.

#### Pétition publique 389 - Jour férié pour le 6 juin 1944

La Commission avait émis un avis défavorable quant à la recevabilité de la pétition sous rubrique. Or, le pétitionnaire dit s'être trompé en adressant sa demande au parlement luxembourgeois et demande par conséquent le retrait de sa pétition, demande favorablement accueillie par la Commission.

#### 5. Examen des demandes de pétition publique dont les demandes d'explications supplémentaires sont restées sans réponse

En mains une liste de pétitionnaires qui n'ont réservé aucune suite à la demande de la Commission, soit de fournir des précisions, soit de reformuler leur texte, les membres de la Commission décident de leur adresser une lettre de rappel avec une date d'échéance d'un mois.

#### 6. Etat des travaux et examen des pétitions tenues en suspens

Les membres de la Commission examinent le relevé des pétitions en cours d'instruction et retiennent ce qui suit:

Pétition n° 277 soutenant la proposition de loi 5617

La proposition de loi 5617 ayant été retirée du rôle le 27 mars 2014, le pétitionnaire sera informé que, sous réserve d'une réaction de sa part dans les deux mois, sa pétition sera clôturée.

Pétition n° 296 pour l'ouverture du mariage aux couples homosexuels

Le projet de loi 6172A portant réforme du mariage ayant été voté le 18 juin 2014, le pétitionnaire sera informé que, sous réserve d'une réaction de sa part dans les deux mois, sa pétition sera clôturée.

Pétition n° 302 contre la nouvelle législation sur les allocations familiales, la bonification enfant et les aides financières pour étudiants

La Commission y reviendra au cours de sa prochaine réunion.

Pétition contre la fermeture de la maternité de l'hôpital de Wiltz

Une lettre de rappel sera envoyée à la Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports l'invitant à communiquer la date à laquelle sera finalisé le rapport au sujet de la médicalisation des accouchements, en vue de l'organisation d'un débat d'orientation.

Pétition n° 320 concernant les visas ouverts aux ressortissants luxembourgeois souhaitant travailler en Australie et au Canada

La Commission demande des informations supplémentaires au sujet de l'avancement des négociations annoncées par le Ministre des Affaires étrangères.

Pétition n° 322 pour le renouvellement et l'agrandissement du Musée national de la Résistance d'Esch/Alzette

La Commission des Pétitions souhaite se voir mettre au courant de l'avancement des travaux au sein du groupe d'experts instauré en vue du développement d'un nouveau concept muséologique.

Pétition n° 324 concernant l'organisation du secteur de taxis

Le projet de loi 6588 portant a) organisation du secteur des services de taxis et b) modification du Code de la consommation étant toujours en cours d'instruction, la pétition sous rubrique reste tenue en suspens.

Pétition n° 327 pour la reconnaissance de la thérapie de la douleur au Luxembourg

Constatant que la lettre du Président de la Chambre est restée sans réponse de la part du pétitionnaire, la Commission des Pétitions décide de clôturer la pétition et d'en informer le pétitionnaire.

Pétition publique n° 329 - Garantir l'indépendance des étudiants face à des réformes du système d'aide financière

Suite au débat public du 19 juin et au vote du projet de loi 6670 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures le 10 juillet 2014, la Commission des Pétitions a décidé de clôturer la pétition citée en référence.

Pétition publique n° 333 - Géint den Tram a fir d'Ofhale vun engem Referendum

Suite au débat public du 27 mai et au vote du projet de loi 6626 portant sur la construction d'une ligne de tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg le 4 juin 2014, la Commission des Pétitions décide de clôturer la pétition citée en référence.

\*\*\*\*

Enfin, la Commission demande à ce qu'une lettre de rappel soit envoyée aux membres du Gouvernement ayant dépassé le délai imparti par le Règlement de la Chambre en vue d'une prise de position aux pétitions leur soumises.

La Commission poursuivra l'analyse de la liste des pétitions en cours lors de sa prochaine réunion.

7. **Divers**

Sachant que, selon la tradition, les réunions des commission parlementaires sont peu nombreuses pendant les vacances estivales, M. le Président aborde la question de savoir à quel procédé les Députés pourront recourir pendant cette période pour garantir un flux régulier de l'instruction des pétitions publiques, notamment pour ce qui en est de l'avis sur la recevabilité des nouvelles demandes.

La Conférence des Présidents avait retenu en sa réunion du 3 juillet 2014 qu'à partir du 15 juillet la Commission des Pétitions prononcerait ses avis moyennant des lettres circulaires. Il appartiendrait au Président de la Commission de formuler une proposition qui serait diffusée par la suite à tous les membres.

M. le Président avait proposé lui-même de regrouper à chaque fois plusieurs nouvelles demandes de pétition publique et de diffuser en tout trois lettres circulaires, à savoir le 1<sup>er</sup> août, le 15 août et le 1<sup>er</sup> septembre, une cadence comparable à celle des réunions de la Commission.

Et de relever que cette procédure écrite rendra impossible toute discussion au sein de la commission.

Un représentant du groupe LSAP se demande quel pourrait être l'intérêt d'un pétitionnaire de déposer une pétition à un moment où la période de signature débiterait au mois d'août. Et d'ajouter qu'il sera toujours loisible au public de déposer des pétitions pendant les vacances d'été, mais que la validation n'interviendra qu'à la mi-septembre.

Le représentant de la sensibilité politique "déi Lénk" se réfère à la discussion menée au sein de la Conférence des Présidents pour souligner qu'il y va de l'image et de l'administration et des Députés. Dans un souci d'éviter une panoplie d'échanges de lettres, lui-même avait été à l'origine de la proposition

d'adresser tout courrier au Président de la Commission qui, par la suite, adresserait ses recommandations à tous les membres, proposition qu'il continue d'ailleurs à soutenir.

Les représentants du groupe DP estiment que les discussions en commission revêtent une grande importance et proposent par conséquent de reporter toute prise de décision à la mi-septembre.

Des représentants du groupe CSV, tout en trouvant les deux solutions valables, sont plutôt en faveur d'une prise de décision à la mi-septembre, ceci au vu de l'importance des discussions en commission et dans le souci d'éviter qu'une pétition soit ouverte à signature au mois d'août.

Le représentant du groupe "déli gréng" se prononce en faveur d'une prise de décision à la mi-septembre.

Enfin, un représentant du groupe CSV propose, en guise de compromis, d'organiser des réunions de commission fin juillet et début septembre, ce qui permettrait de mener des discussions appropriées au sujet des pétitions et d'éviter le recours à la lourde procédure écrite.

C'est finalement cette proposition qui a été retenue.

Par conséquent les prochaines réunions de la Commission des Pétitions sont prévues pour le 29 juillet 2014 , à 9.00 heures, et le 8 septembre 2014, à 9.00 heures.

Luxembourg, le 24 juillet 2014

Le Secrétaire-administrateur,  
Anne Tescher

Le Président,  
Marco Schank